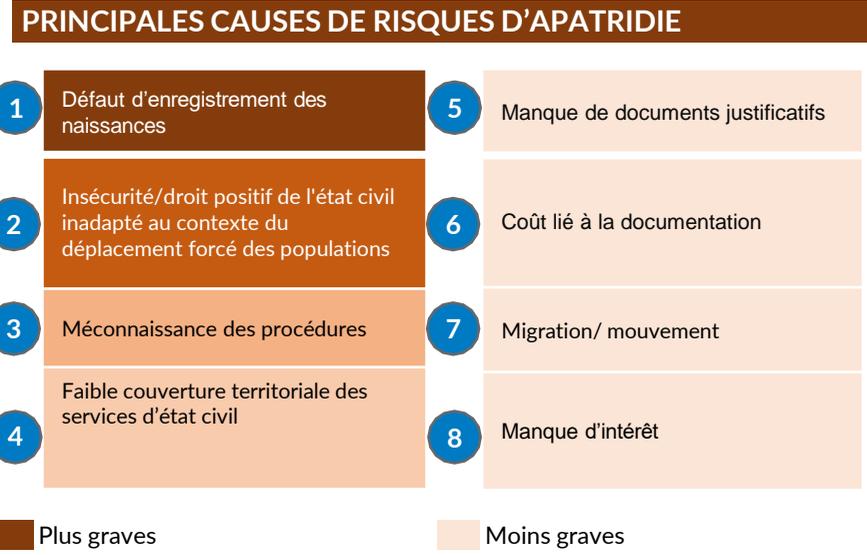
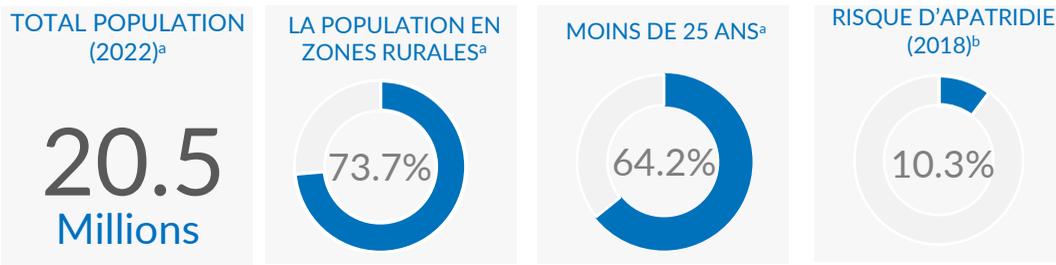


INTRODUCTION ET CONTEXTE OPERATIONNEL

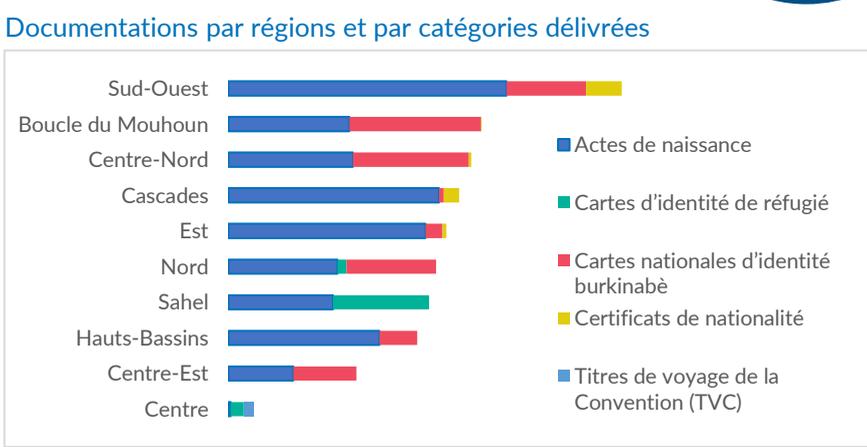
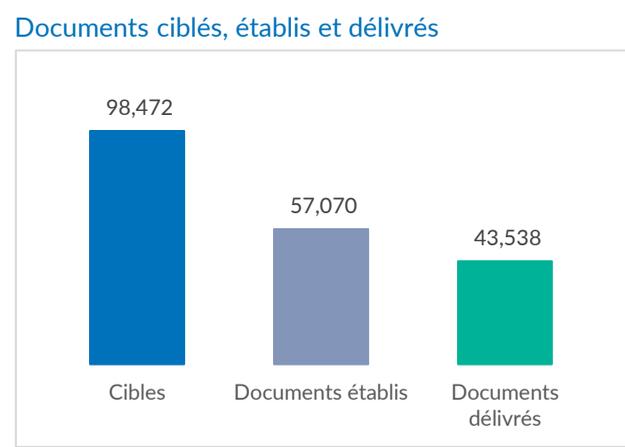
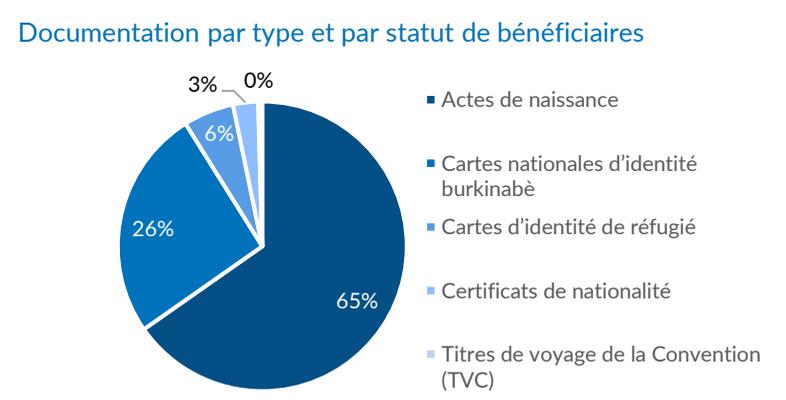
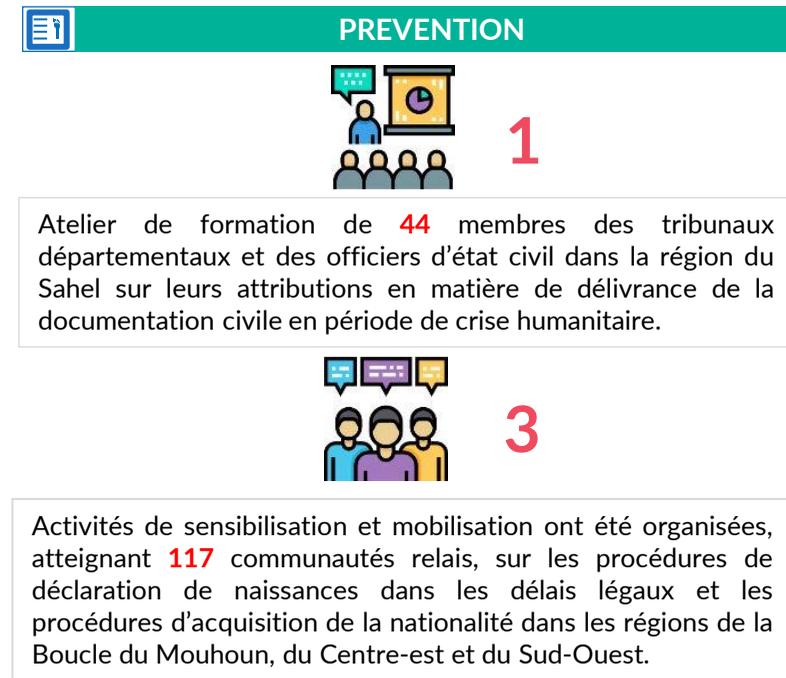
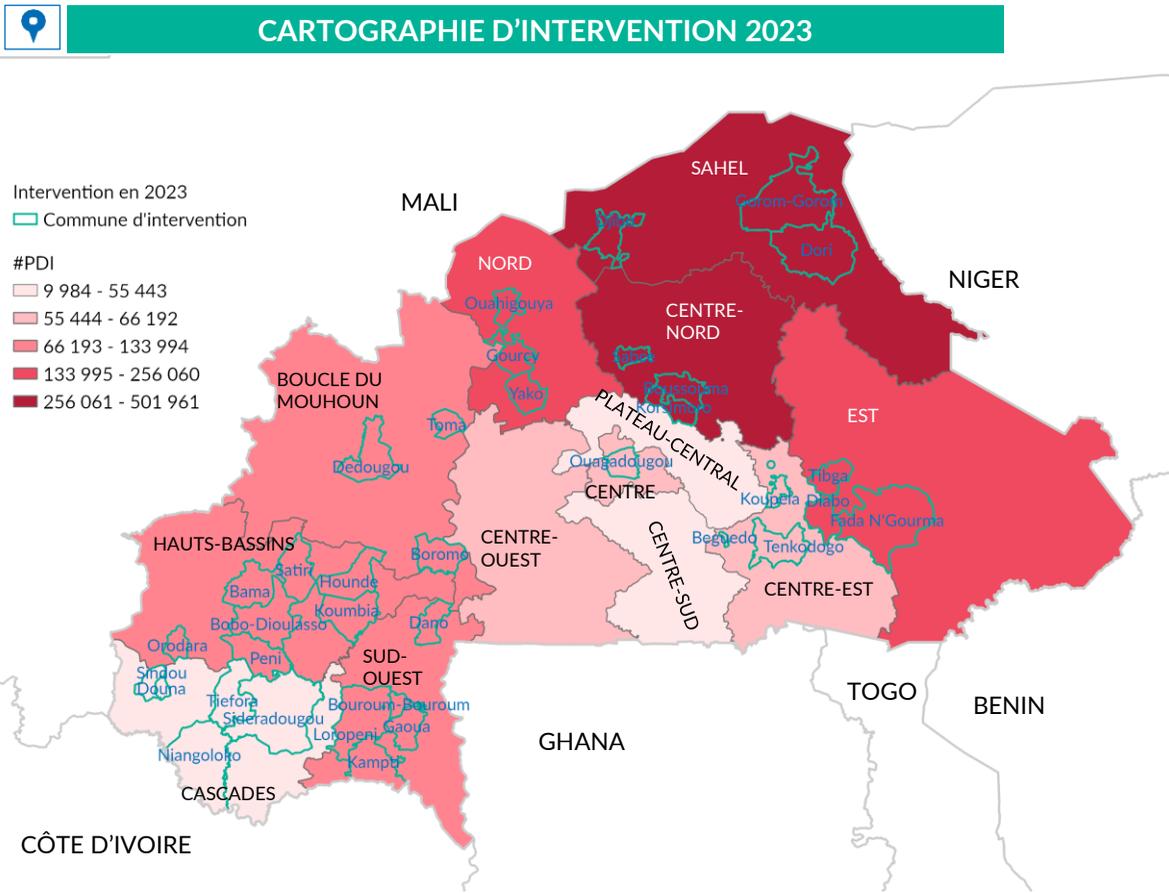
La crise sécuritaire et humanitaire qui sévit au Burkina Faso s'est étendue dans toutes les régions du pays avec 2 062 534 Burkinabè qui ont été contraints de fuir leur foyer, selon les derniers chiffres publiés par le Secrétariat Permanent du Conseil National de Secours d'Urgence et de Réhabilitation (SP/CONASUR) au 31 mars 2023. En outre, le pays accueille plus de 38 884 réfugiés et demandeurs d'asile sur son territoire.

Dans un tel contexte, plusieurs milliers de personnes déplacées internes et membres de la communauté hôte rencontrent des risques de protection limitant la jouissance effective de leurs droits fondamentaux parmi lesquels l'accès à la documentation civile. Singulièrement, des milliers de PDI ont perdu leurs documents d'état civil pendant le déplacement ou ne les aient jamais possédés avant le déplacement. Cette situation, combinée avec d'autres facteurs normatifs, sociaux et institutionnels notamment, contribue à exacerber les risques d'apatridie.

Ainsi, de janvier à décembre 2023, dans le cadre de la campagne mondiale #IBelong pour éradiquer l'apatridie d'ici à 2024, le HCR a soutenu les efforts du Gouvernement visant à améliorer l'environnement juridique et institutionnel, et partant, à mieux remplir ses engagements internationaux et régionaux y relatifs.



RÉPONSE À L'APATRIDIE^e



PARTENAIRES D'EXÉCUTION

Le HCR collabore avec deux structures gouvernementales, la **CONAREF** et le **DGMEC**, pour la mise en œuvre des activités de documentation civile au Burkina Faso.